
**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHINDRIEUX

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de B. TOUGNE-
PICAZO

DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
MERY
MOUXY
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
VIONS
VOGLANS

Danièle BEAUX-SPEYSER
Jean-François BRAISSAND
Nathalie FONTAINE
Laurent FILIPPI
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENSCHNEIDER
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Yves MERCIER

Pouvoir de Daniel CLERC

Absents excusés :

BOURDEAU
AIX LES BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
MOTZ
PUGNY-CHATENOD
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIVIERS-DU-LAC

Jean-Marc DRIVET
Thibaut GUIGUE
Bruno MORIN
Nicolas JACQUIER
Florian MAITRE
Daniel CLERC
Bruno CROUZEVIALLE
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX
Laurent LAVAISSIERE
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de cabinet
Directeur général adjoint des services
Directeur Financier
Directeur Pôle Eaux
Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 janvier 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 17 présents et 19 votants (présents et représentés). Nathalie FONTAINE est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2022

Exécutoire le : 08 FEV. 2022

Affichée le : 08 FEV. 2022

Visée le : 08 FEV. 2022

EAU POTABLE

**Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Economies d'eau :
Restructuration du réseau d'eau potable – Aix les Bains –
Avenue Lord Revelstoke – Rue Georges 1^{er} – Boulevard de la Roche du Roi
Demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle la politique engagée par Grand Lac sur les économies d'eau, qui s'inscrit dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), nécessaire à la préservation des ressources de notre territoire. Il rappelle également l'engagement de la collectivité à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions du Contrat de Bassin 2019-2022 de l'Agence de l'Eau, signé le 3 juillet 2020.

Les travaux, prévus Avenue Lord Revelstoke, Rue George 1^{er} et Boulevard de la Roche du Roi, visent à réduire les pertes en renouvelant ou réhabilitant les tronçons vétustes et en supprimant les conduites inutiles.

Ils consistent :

- à renouveler : 260 ml de réseau en fonte – Diam 150 et 300 mm ;
- à réhabiliter : 100 ml de réseau en fonte – Diam 300 mm ;
- à poser : une chambre recevant un réducteur de pression et un compteur de sectorisation
- à supprimer :
 - 800 mètres de réseaux en diam. 80 et 125 mm (Avenue Lord Revelstoke – Rue Georges 1^{er}),
 - 1.24 km de réseau en diam. 80 mm, en parallèle d'un réseau en 200 mm (Bd de la Roche du Roi).

Ces travaux correspondent aux fiches n°27 (Economie d'eau – Lutte contre les fuites – Aix les Bains), n°29 (Sectorisation) et n°34 (Réduction de pression) du Contrat de Bassin.

Le montant est détaillé comme suit :

	Réseaux	Chambre réducteur et sectorisation
Fiches AE Contrat de bassin	Fiche 27	Fiche 29 et 34
Etudes et Travaux	520 000 €	30 000 €
Total	550 000 €	

Les crédits sont ouverts au budget Eau Potable, opération n°25-39 et seront inscrits au budget 2022. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'Eau et le Département de la Savoie, pour solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport et le projet de renouvellement des réseaux
- APPROUVE la réalisation de cette opération sur le réseau d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- DECIDE de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du Contrat de Bassin et sollicite les subventions les plus élevées possibles,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs.

Aix-les-Bains, le 1^{er} février 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Mise en oeuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Economies d'eau : Restructuration du réseau d'eau potable - Aix les Bains - Avenue Lord Revelstoke - Rue Georges 1er - Boulevard de la Roche du Roi - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 08/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 08/02/2022

Numéro de l'acte : d4031 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220201-d4031-DE

Date de décision : 01/02/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions